

21-04-2023 10:08 - mairie@aussac-vadalle.fr - Re: N/Réf. (à rappeler dans tout échange) :

2023010167V V/Réf. : 2023-04 CHUTE ARBRE CANDELABRE

De : Céline Croizard <mairie@aussac-vadalle.fr>
Sujet : Re: N/Réf. (à rappeler dans tout échange) : 2023010167V V/Réf. : 2023-04 CHUTE ARBRE CANDELABRE
Date : 21-04-2023 10:08
À : _Indemnisations RC MAT <indemnisations-rc-mat@smacl.fr>;

Bonjour,

Comme suite à votre courrier je vous informe des renseignements suivants :

- l'arbre se situe sur le domaine public de la collectivité,
- le candélabre se situe sur le domaine public de la collectivité,
- le maître d'ouvrage des travaux est le SDEG 16,
- l'entretien des arbres n'est pas confié à une entreprise extérieure,
- le jour du sinistre nous avons constaté une rafale de vent localisée très forte comme une mini-tornade.

Cordialement

Céline CROIZARD
Mairie
61, rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE
Tél : 05.45.20.61.60

Mercredi 19-04-2023 à 12:20 _Indemnisations RC MAT a écrit:

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint notre courrier.
Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Direction Indemnisations
Pôle Responsabilité
05 49 32 99 28
indemnisations-rc-mat@smacl.fr
141, avenue Salvador-Allende - 79000 Niort

